

**ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DE FORMATION
CONTINUE (SFC) DE L'UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC**

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-3, L.123-4, L.714-1, L.714-2, D.714-55 à D.714-72,
- Vu** les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés,
- Vu** les statuts du Service de formation continue (SFC) de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 30 avril 2019,
- Vu** le vote émis par les membres du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc, en sa séance du 7 janvier 2025, portant élection de monsieur Philippe BRIAND à la présidence de l'université,
- Vu** l'avis favorable du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc, en sa séance du 11 mars 2025, relatif à la nomination de madame Lara LEMOINE à la direction du SFC,

ARRÊTE

- Article 1 :** Madame Lara LEMOINE est nommée, à compter du 13 mars 2025 et pour une durée de quatre ans, directrice du SFC de l'université Savoie Mont Blanc.
- Article 2 :** Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente à la présidence de l'université Savoie Mont Blanc.
- Article 3 :** Le directeur général des services de l'université Savoie Mont Blanc est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry,

Philippe BRIAND